

ORIENTATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES HUMAINES



Maintenir l'intégrité des milieux naturels au travers des politiques d'aménagement du territoire

(Cf. Volume I « Etat des lieux », chapitres 6.2.8, 9.1.3 et 9.4.3)



Signalisation littorale.

DIAGNOSTIC

Depuis 1975, la population bretonne a progressé de 13,8 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (12,6 %), entraînant d'importants projets d'aménagement. Cette urbanisation, partiellement contrôlée, constitue une menace importante pour la conservation des milieux naturels bretons.

Les documents d'urbanisme et les actions d'acquisition foncière doivent être utilisés au mieux pour que ces aménagements ne se fassent pas au détriment de la faune sauvage terrestre et aquatique.

Liens : voir aussi les orientations « 1 - Préserver et restaurer les corridors écologiques » et « 17 - Améliorer l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires ».

OBJECTIFS

- ›› Eviter le mitage des espaces naturels, y compris les espaces agricoles.
- ›› Préserver les corridors écologiques.
- ›› Intégrer la préservation de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

PISTES D' ACTIONS

- ›› Identifier les principaux corridors écologiques.
- ›› Prendre davantage en compte les corridors écologiques dans les documents de planification urbaine par un zonage et une réglementation adaptée.
- ›› Protéger durablement les milieux naturels dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU).
- ›› Assurer une cohérence entre les différents documents de planification en vigueur.
- ›› Favoriser les politiques d'acquisition foncière d'espaces naturels par des structures compétentes dans la gestion des milieux naturels.
- ›› S'appuyer sur les chartes des Parcs naturels régionaux

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- ›› Création d'un établissement public foncier régional en cours. Une des missions de cet établissement sera la reconquête d'espaces sensibles pour la biodiversité ou la sécurité (maintien de champs d'expansion des crues).
- ›› Mise en cohérence des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des schémas de mise en valeur de la mer (SMVM) en préparation sur 3 sites : l'estuaire de la Rance, une partie du golfe du Morbihan et le Trégor-Goëlo.

DIAGNOSTIC

Le trafic automobile et les infrastructures routières se développent en Bretagne, avec de nombreux projets de constructions et d'élargissements. Le réseau ferroviaire est également important dans la région, et en extension avec le projet de ligne à grande vitesse entre Rennes et Le Mans. Cela entraîne une disparition d'habitats naturels et une augmentation des collisions avec des animaux, ce qui pose un problème d'insécurité des personnes et de préservation des espèces.

Ces infrastructures, et plus précisément les espaces situés le long de celles-ci, sont également devenus des lieux importants pour la conservation de la faune : de nombreuses espèces les fréquentent pour leur alimentation, leur reproduction ou leurs déplacements. L'utilisation de produits chimiques et les fauches en période de reproduction peuvent y entraîner une mortalité importante.

Liens : voir aussi les orientations « 1 - Préserver et restaurer les corridors écologiques » et « 16 - Maintenir l'intégrité des milieux naturels au travers des politiques d'aménagement du territoire ».

OBJECTIFS

- ›› Améliorer la sécurité des personnes.
- ›› Réduire la fragmentation des espaces naturels.
- ›› Réduire la mortalité de la faune le long des infrastructures.
- ›› Améliorer la capacité d'accueil de la faune dans des sites adaptés (insectes, chauves-souris, oiseaux et reptiles).

PISTES D' ACTIONS

COLLISIONS

- ›› Organiser et tenir à jour un inventaire cartographique des collisions sur infrastructures :
 - collecte de fiches signalant toute collision auprès de tous les acteurs de terrain.
- ›› Développer la communication auprès du grand public sur ce sujet.
- ›› Aménager des passages pour la faune (passages à amphibiens, passages à loutres, passages pour le grand gibier, etc.), dans les secteurs où les collisions sont fréquentes.
- ›› Eviter l'implantation de glissières en béton au centre des 2x2 voies.
- ›› Identifier et aménager les passages susceptibles d'être accidentogènes (en particulier vis à vis de la loutre et du grand gibier).
- ›› Améliorer la signalisation sur les tronçons où le passage de la faune est le plus fréquent :
 - installation de bandes rugueuses ;
 - installation de réflecteurs de lumière sur les bords des routes ;
 - limitation de la vitesse.

ENTRETIEN DES DÉLAISSÉS ROUTIERS ET FERROVIAIRES

- ›› Développer la prise en compte des périodes de reproduction de la faune lors des interventions d'entretien : favoriser les fauches tardives des banquettes enherbées.
- ›› Préserver les habitats de la faune sauvage :
 - favoriser le développement de la fauche et la réduction de l'utilisation de désherbants chimiques ;
 - éviter de faucher trop à ras du sol afin de laisser des ressources alimentaires pour la faune ;
 - favoriser le développement de techniques alternatives ;
 - développer l'implantation des haies le long des routes.
- ›› Soutenir les bonnes pratiques d'entretien des haies, entre autres par :
 - l'utilisation d'un lamier plutôt que d'un broyeur ;
 - le maintien de la diversité (strates, essences et âges) ;
 - la non utilisation de produits phytosanitaires.





Entretien de bord de route.

- ›› Développer la formation des agents de taille à la gestion des haies et l'acquisition de matériels adaptés.
- ›› Développer des techniques de réalisation de délaissés favorables à la biodiversité.
- ›› Former l'ensemble des agents impliqués dans l'entretien des délaissés aux enjeux de la préservation de la faune sauvage.

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- ›› Le Groupe mammalogique breton assure un suivi de la mortalité de la Loutre sur les routes et réalise des diagnostics sur les ponts pour permettre l'adaptation du passage des loutres (implantation de banquettes sous les ponts par exemple).
- ›› Prise en compte progressive de la faune sauvage dans l'entretien des délaissés routiers, notamment pour les dates d'intervention.
- ›› Réalisation de passages pour la faune (exemple de l'A 84 en Ille-et-Vilaine, dans la traversée de la forêt de Rennes).



Assurer un équilibre entre les milieux marins et les activités de pêche et d'aquaculture

(Cf. Volume I « Etat des lieux », chapitres 6.2.6, 6.2.7 et 9.4)



Barge ostréicole.

DIAGNOSTIC

Les milieux marins et côtiers bretons sont diversifiés et biologiquement très riches et productifs (voir les orientations n° 4 et 5 concernant les habitats de la bande côtière).

La qualité de ces milieux conduit au développement d'une importante activité d'aquaculture (un tiers de la production nationale) et de pêche professionnelle (la moitié du tonnage débarqué en France). Ces activités ont de fortes interactions avec les milieux naturels. Si elles sont mal organisées, elles peuvent avoir un impact négatif (accélération de la sédimentation, destruction de milieux fragiles, pollution...). Globalement, elles constituent d'excellents indicateurs de la qualité de l'eau.

Parallèlement à ces activités professionnelles, la pratique de la pêche à pied est très présente dans la région. Cette activité est souvent source d'une surexploitation des mollusques et de dégradation des habitats, par des pêcheurs manquant généralement d'informations.

Liens : voir aussi les orientations « 5 - Préserver et restaurer les zones humides littorales » et « 6 - Sauvegarder les milieux marins remarquables ».

OBJECTIFS

- ›› Préserver la capacité d'accueil des habitats marins et littoraux pour la faune sauvage.
- ›› Assurer le développement de pratiques halieutiques et conchylicoles respectueuses de la faune et des habitats.

PISTES D' ACTIONS

- ›› Améliorer la connaissance des impacts des activités de pêche, de conchyliculture et d'aquaculture sur les milieux marins.
- ›› Veiller à ce que l'implantation ou le développement de concessions conchylicoles et de fermes aquacoles ne se fasse pas au détriment de milieux remarquables.
- ›› Désinstaller les installations conchylicoles lorsqu'elles ne sont plus exploitées.
- ›› Poursuivre et adapter les limitations dans l'espace et/ou dans le temps des activités de pêche (professionnelle et amateur) et conchylicoles lorsqu'il y a besoin de limiter les dérangements de la faune et la détérioration des habitats.
- ›› Développer l'information et la sensibilisation des pêcheurs amateurs et professionnels, des conchyliculteurs, etc., sur le fonctionnement et l'intérêt des milieux marins, et assurer une surveillance du bon déroulement de ces activités.
- ›› Favoriser l'apprentissage à la gestion durable des pêcheries.

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- ›› Préparation d'un schéma des structures aquacoles.
- ›› Mise en place des Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).
- ›› Réalisation d'actions de sensibilisation des pêcheurs à pied, en particulier sur certains sites Natura 2000.
- ›› Démontage des tables ostréicoles, mise en œuvre d'une charte de traitement des déchets.
- ›› Création d'une zone de tranquillité pour l'avifaune dans le golfe du Morbihan.

Prendre en compte la faune sauvage et ses milieux dans l'organisation des activités touristiques, de loisirs et de sports de nature

(Cf. Volume I « Etat des lieux », chapitre 9.4)



Traces de 4X4 dans les dunes.

DIAGNOSTIC

Le tourisme, les loisirs et les sports de nature prennent de plus en plus d'importance dans la région. L'afflux croissant de visiteurs dans les espaces naturels entraîne un dérangement significatif de certaines espèces, souvent par simple manque de connaissances sur les comportements à adopter dans les espaces sensibles. Certains milieux très sensibles, parfois parmi les plus attractifs, se dégradent en raison d'une fréquentation excessive ou insuffisamment organisée.

Liens : voir aussi les orientations « 4- Préserver et restaurer les habitats terrestres du littoral », « 5 - Préserver et restaurer les zones humides littorales », « 6 - Sauvegarder les milieux marins remarquables » et « 9 - Préserver et restaurer les landes ».

OBJECTIFS

- ›› Connaître et maîtriser les impacts dus à la fréquentation des milieux naturels.
- ›› Développer des comportements plus respectueux des milieux naturels et des espèces.
- ›› Organiser les activités de loisirs et les activités sportives et développer leur surveillance.

PISTES D' ACTIONS**CONNAÎTRE ET MAÎTRISER LES IMPACTS DUS À LA FRÉQUENTATION DES MILIEUX NATURELS**

- ›› Soutenir la mise en place des Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI).
- ›› Améliorer la connaissance des impacts des activités de pleine nature sur la faune et les milieux naturels, en s'appuyant notamment sur les centres de ressources (DRJS, associations).

__ ORGANISER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DÉVELOPPER LEUR SURVEILLANCE

- ›› Encadrer et canaliser l'accès aux espaces les plus fragiles et les plus dégradés (dunes, tourbières, pelouses littorales, falaises, etc.), y compris par la réglementation (mis en défens).
- ›› Limiter les aménagements susceptibles d'attirer un trop nombreux public dans ces espaces.
- ›› Adapter ces aménagements au contexte écologique local.

__ DÉVELOPPER DES COMPORTEMENTS PLUS RESPECTUEUX DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPÈCES

- ›› Mettre en place des modes d'information citoyens sur les espèces et les espaces sensibles, dans les collectivités et les écoles.
- ›› Rédiger un guide des bonnes pratiques à respecter pour chaque activité, et le diffuser auprès de tous les clubs et associations de sports et de loisirs de pleine nature, dans les écoles, les mairies, les médias, auprès des vendeurs et des loueurs de matériel et des professionnels du tourisme.
- ›› Mettre en place un label « tourisme respectueux des espaces naturels ».

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- ›› Actions de sensibilisation à l'environnement : Maisons « nature » du Conseil Général des Côtes d'Armor, sorties « nature », distribution de valises pédagogiques, actions du Parc naturel régional d'Armorique, etc.
- ›› Création du Centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature hébergé au Comité régional olympique et sportif de Bretagne (C.R.O.S.) en partenariat avec l'Etat (DRJS, DIREN, DRT) et le Conseil régional (Sport, environnement, tourisme).
- ›› Plan régional d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement du Réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne (REEB) en cours d'élaboration.
- ›› Réalisation d'aménagements destinés à maîtriser la fréquentation sur de nombreux sites (Pointe du Raz, Ploumanac'h, cap Fréhel, etc.).
- ›› Mise en place de mouillages pour les plongeurs destinés à préserver les fonds marins et notamment les gorgones, dans les actions de préfiguration du projet de parc naturel régional du Golfe du Morbihan.
- ›› Création de la cellule interdépartementale des sports de nature animée par la DRJS.
- ›› Charte de l'environnement de l'UCPA.





Chasseurs dans le Finistère.

DIAGNOSTIC

La chasse est une activité traditionnelle ayant, par sa nature même, une influence sur les populations d'espèces gibier. Si certaines pratiques sont favorables aux espèces (plans de chasse, regroupements de structures cynégétiques, etc.), d'autres sont potentiellement défavorables (certains lâchers et certaines pratiques d'agrainage) et méritent d'être clarifiées et modifiées. La chasse contribue également à la régulation des populations d'espèces pouvant poser problème, dont les Sangliers et les Cervidés.

Les modalités d'application de ces préconisations au niveau départemental sont du ressort des Schémas départementaux de gestion cynégétique, rédigés par les Fédérations départementales des chasseurs et approuvés par les préfets de départements.

Liens : voir aussi les orientations « 13 - Améliorer la gestion des espèces de petit gibier » et « 14 - Améliorer la gestion du grand gibier afin d'obtenir un équilibre entre les populations et les activités agricoles et sylvicoles ».

OBJECTIF

- » Encourager les bonnes pratiques de chasse centrées sur la gestion durable des populations naturelles et sur l'obtention d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

PISTES D' ACTIONS

- » Privilégier l'information et la sensibilisation des chasseurs, meilleures garants de l'amélioration des pratiques.
- » Rédiger et diffuser des guides de bonnes pratiques.
- » Favoriser les programmes de repeuplements de petit gibier, à partir de souches génétiques autochtones et hors période de chasse, plutôt que les lâchers pendant la période d'ouverture.
- » Définir et mettre en place des outils de gestion cynégétiques adaptés au bon état de conservation des populations (c'est à dire populations pour le moins stables et dont la pérennité de la présence est assurée), tels que le PMA et le plan de chasse.

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- » Opération de repeuplement pour le faisan dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine, notamment par la méthode des volières anglaises.
- » Mise en place de plans de chasse ou limitation du nombre de jours de chasse (0 à 3 jours par saison) pour le lièvre par les quatre Fédérations départementales des chasseurs.
- » Mise en place d'un Prélèvement maximal autorisé (P.M.A.) pour la bécasse dans chaque département.
- » Actions de sensibilisation et d'éducation des chasseurs par les différentes fédérations des chasseurs.



ORIENTATIONS RELATIVES A LA CONNAISSANCE



Organiser et développer le recueil et la diffusion des connaissances de la faune sauvage et de ses habitats

(Cf. Volume I « Etat des lieux », chapitres 8.1, 9.1.1 et 9.1.5)



DIAGNOSTIC

Pour assurer la protection et la gestion de la faune sauvage, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la répartition et de l'évolution des effectifs des espèces concernées. Pour certaines espèces, les connaissances sont régulièrement acquises, mais la pérennité du recueil n'est pas toujours assurée. Pour beaucoup d'autres, les connaissances sont insuffisantes, voire presque inexistantes. De la même façon, il convient de connaître l'évolution des habitats. Pour que les connaissances acquises puisse être utilisées, il faut les rendre disponibles à ceux qui en ont besoin. Or il n'y a pas toujours une communication suffisante sur les suivis réalisés et sur les résultats obtenus, que ce soit entre les acteurs ou vers un public plus large. Pour pallier cette lacune, la mise en place d'un Observatoire régional de la faune sauvage pourrait constituer un outil très intéressant permettant d'améliorer la gestion de la faune.

OBJECTIFS

- ›› Améliorer la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats.
- ›› Améliorer la diffusion de cette connaissance auprès de tous les acteurs concernés, et du public en général.

PISTES D'ACTIONS

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE SES HABITATS

- ›› Développer le suivi des espèces et/ou des groupes d'espèces pour lesquelles les connaissances sont insuffisantes, par exemple :

- les Mustéolidés ;
- les chauves-souris forestières ;
- les passereaux des milieux agricoles ;
- les espèces introduites envahissantes ;
- les invertébrés.

- ›› Améliorer la connaissance de l'état sanitaire de la faune sauvage, notamment pour les espèces protégées, en complément du réseau SAGIR.

AMÉLIORER LA DIFFUSION DE CETTE CONNAISSANCE AUPRÈS DE TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS, ET DU PUBLIC EN GÉNÉRAL

- ›› Améliorer la connaissance sur les suivis existants :
 - recenser les acteurs et les réseaux impliqués ;
 - recenser les suivis d'espèces déjà réalisés, quelque soit le statut juridique de celles-ci (protégée, chassable, nuisible, autres), leur origine (autochtone ou allochtone) et l'échelle géographique (régionale, nationale, internationale) ;
 - recenser les suivis d'habitats déjà réalisés.
- ›› Assurer la pérennité des suivis.
- ›› Améliorer la valorisation et la vulgarisation des données récoltées.
- ›› Améliorer la communication entre tous les acteurs de la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, y compris avec les coordinateurs nationaux et internationaux.
- ›› Améliorer la diffusion des connaissances acquises auprès des décideurs, des aménageurs et du public en général.
- ›› Mettre en place un Observatoire régional de la faune sauvage :
 - mettre en réseau l'ensemble des collecteurs de données ;
 - assurer une coordination de ces acteurs pour apporter une cohérence aux suivis et inventaires réalisés ;
 - centraliser et diffuser les résultats valorisés de ces suivis.

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- ›› Réalisation de nombreux suivis et inventaires par tous les partenaires : associations de protection de la nature,



A la découverte du littoral.

- FDC, ONCFS, universités, etc. La plupart de ces suivis font l'objet de synthèses régulières.
- ›› Réalisation de synthèses régionales sur certains groupes d'espèces à l'initiative du Conseil régional (Contrats Nature dont les résultats sont publiés dans la collection « les cahiers naturalistes de Bretagne »).
 - ›› Etudes menées sur la faune dans le cadre du REBENT (Réseau Benthique) et du Contrat Nature sur les fonds sous-marins avec le Muséum de Concarneau.
 - ›› Création du Réseau d'information sur l'environnement en Bretagne, Bretagne Environnement, à l'initiative du Conseil Régional et de la DIREN.



Favoriser la diffusion des connaissances pour la gestion des habitats

(Cf. Volume I « Etat des lieux », chapitres 9.1.1)



- ›› Ecrire et diffuser des fiches descriptives des milieux, des espèces et de leurs exigences, adaptées aux publics concernés.
- ›› Organiser des sessions de formation des professionnels travaillant dans les milieux naturels (agriculteurs, sylviculteurs, agents d'entretien, etc.).
- ›› Valoriser et vulgariser les résultats obtenus auprès du grand public.
- ›› Accompagner techniquement les agriculteurs au profit d'une gestion pérennisée des milieux et des espèces.
- ›› Assurer l'expérimentation et le suivi des techniques alternatives favorables à la conservation des habitats et des espèces.

DIAGNOSTIC

Les gestionnaires de l'espace sont nombreux et variés. La plupart y exercent une activité professionnelle, et n'ont pas toujours conscience des interactions entre cette activité et la faune sauvage. Il est essentiel que ces acteurs s'approprient la connaissance sur la faune et ses habitats, et les techniques de gestion respectueuse des milieux, afin de faire les choix de gestion opportuns.

Liens : voir aussi les orientations « 2 - Maintenir, restaurer et entretenir un maillage bocager cohérent », « 3 - Rendre les parcelles plus favorables à la faune sauvage » et « 10 - Prendre mieux en compte la faune sauvage dans la gestion forestière ».

OBJECTIFS

- ›› Encourager les techniques de gestion des milieux naturels les plus favorables à la faune sauvage.
- ›› Améliorer la diffusion de la connaissance sur les milieux et la faune sauvage auprès des acteurs concernés.

PISTES D' ACTIONS

- ›› Favoriser les échanges et les retours d'expériences entre tous les acteurs concernés par la gestion des espaces naturels, et au sein de la profession agricole.
- ›› Mutualiser les expériences positives en matière de gestion des milieux, puis dégager et hiérarchiser les pistes techniques devant faire l'objet de diffusion et de promotion.

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- ›› Des actions de formation et sensibilisation des agriculteurs et des sylviculteurs sont menées par les chambres d'agriculture, le Centre régional de la propriété forestière, l'Office national des forêts, les associations, les Fédérations départementales des chasseurs, etc.

